

*Initiatives ministérielles*

atelier de carrosserie s'il faut, par exemple, remplacer un pare-chocs.

En Ontario, les mécaniciens agréés ont divers types de licences et je pense que c'est un peu la même chose dans d'autres provinces. Il faut s'assurer que le véhicule est inspecté par une tierce partie qui pourra attester que le travail a été fait et que le véhicule est sûr.

Le dernier point que je voudrais soulever est celui de l'importation de guimbardes des États-Unis. En vertu de cette loi elles pourraient entrer au Canada, mais pour la même raison que je voudrais que les vieilles voitures canadiennes soient inspectées, je voudrais que les vieilles voitures importées des États-Unis le soient également. Ce serait peut-être une autre façon de fixer des normes nationales qui seraient facilement adoptées par les provinces.

Ce sont là les points que je soulèverai en comité. Nous voudrions peut-être demander la comparution d'un ou deux témoins. Je pense que ce projet de loi est important et je n'ai pas l'intention de faire traîner les choses en comité. Je crois néanmoins que nous devons examiner ces éléments pour améliorer le projet de loi.

**L'hon. Charles Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous voudrions remercier les sénateurs d'avoir pris l'initiative de cette mesure. De toute évidence, ce projet de loi va aider à assainir l'air des villes et des régions rurales du Canada. Cette mesure aurait dû être prise il y a longtemps. On nous la promettait, je crois, depuis 1989.

Dans notre exposé aujourd'hui, nous voudrions tout d'abord faire un examen général de la question et expliquer, en les plaçant dans leur contexte, en quoi consistent les substances émises par les voitures.

• (1540)

On a généralement tendance à penser que tant qu'elles sont diluées, les substances émises par les voitures ne nuisent pas à la santé. On se dit que laisser tourner le moteur d'un véhicule, par exemple, ou accélérer, ce qui a pour effet de consommer plus de carburant, sont des choses auxquelles il ne faudrait pas trop porter attention parce que l'essence se dissout et s'évapore dans l'air.

Il faut cependant se pencher là-dessus parce que, comme vous le savez probablement, les émanations provenant d'une voiture contiennent des substances extrêmement dangereuses. Par conséquent, un véhicule auto-

mobiles est un moyen de transport très pratique qui consomme des substances extrêmement nocives et dangereuses pour la santé et aussi pour certains types de cultures dont je parlerai tout à l'heure.

Quand on regarde les dommages causés à l'environnement, on constate que la combustion de carburants fossiles a tout d'abord des répercussions sur le changement climatique, surtout à cause de la production de l'ozone. Il y a aussi la production de métaux lourds et la pollution causée par les substances toxiques contenues dans l'essence et les autres carburants utilisés dans les transports.

La contribution à la formation de smog de l'essence et des produits du pétrole consommés par les moteurs des véhicules automobiles, surtout des voitures, est bien connue. La formation de smog dans les villes de même que dans les régions à forte densité de population peut causer, et on l'a déjà vu, des dommages aux récoltes. Cela contribue également à la piètre qualité de l'air de nos centres urbains, à tel point qu'on en arrive maintenant, l'été, à mesurer dans les villes la pollution qui est en grande partie attribuable à l'ozone et à d'autres formes de pollution dues aux véhicules automobiles.

Les substances en question sont le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote, l'ozone, les produits chimiques toxiques, le plomb et le benzène, le formaldéhyde et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Essentiellement, le monoxyde de carbone entrave l'activité sanguine puisqu'il réduit la capacité du sang d'absorber l'oxygène. En outre, il trouble la perception et la capacité de raisonnement des êtres humains. Il peut ralentir les réflexes. Comme vous le savez probablement, il peut causer la somnolence et même, à une concentration élevée, entraîner la mort.

Le dioxyde d'azote peut augmenter la sensibilité aux infections virales comme la grippe, irriter les poumons et causer des bronchites et des pneumonies.

Dans le cas de l'ozone, qui fait partie des polluants formés par la combustion de l'essence et de substances connexes, au niveau du sol il peut irriter l'appareil respiratoire, occasionnant la toux et une sensation d'étouffement, un mauvais fonctionnement des poumons, une moins bonne résistance aux rhumes et peut-être aussi à la pneumonie. Dans certains cas, les médecins ont associé les maladies cardiaques chroniques, l'asthme et la bronchite et même l'emphysème aux composés libérés par la combustion de l'essence et de substances connexes.